

Le 25 janvier 2021

Aux employés des services auxiliaires TPR visés par l'exercice de bonification des postes
CISSS de Chaudière-Appalaches

Objet : Bonification des postes à temps partiel

Bonjour,

En contexte de rareté de la main-d'œuvre, nous poursuivons le projet de bonification des postes à temps partiel régulier (TPR) auprès de certains employés des services auxiliaires visés à l'annexe 1.

Étant une personne salariée détentrice d'un poste à temps partiel, vous avez la possibilité de **bonifier votre poste en fonction des besoins de votre direction et ce, selon les modalités de l'annexe 1.**

La bonification de votre poste est offerte qu'à une seule occasion, et ce, pour la période **du 8 au 17 février 2021 inclusivement**.

Votre poste sera rehaussé selon ses constituantes actuelles soit :

- Le titre d'emploi;
- Le service;
- Le statut rattaché au poste (temps complet, temps partiel);
- Le quart de travail;
- Le port d'attache;

De plus, nous tenons à vous informer que les journées bonifiées sont susceptibles d'être déplacées, si vous êtes en surplus, dans un autre service ou dans un autre titre d'emploi dans lequel un besoin est à pourvoir.

Afin de prendre une décision éclairée, vous pouvez :

- Vous référer aux documents joints;
- Consulter la page Web : www.cisssca.com/bonification;
- Discuter avec votre gestionnaire, votre syndicat ou communiquer avec : soutienhoraire.cisssca@ssss.gouv.qc.ca.

Consignes à suivre

Vous devez remplir le formulaire joint et le remettre à votre gestionnaire, pour bénéficier ou non de la bonification, et ce, au plus tard le **17 février 2021**.

Cordialement,



Annie Caron, conseillère stratégique
Direction des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques

p. j. Annexe 1 : modalités de bonification
 Fiche éclair de présentation du projet
 Formulaire de bonification de poste